

DELIBERATION N° 2015/D200



REUNION ECO-EMBALLAGE ET AMORCE REMBOURSEMENT DES FRAIS PROFESSIONNELS

Le Président s'est rendu le mercredi 13 et jeudi 14 AVRIL 2016 à Paris pour une réunion à Eco-Emballages et à l'Ademe. Il a engagé des dépenses d'hébergement et de restauration qu'il convient de lui rembourser pour un montant 272.80€.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

➡ **VALIDE** le remboursement au Président des frais cités ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Saint-Brieuc, le 30 mars 2016

**Le Président
Thierry BURLOT**

